



MAIRIE
de
NOAILHAC

Téléphone 05 63 50 50 05

**Bulletin
du Conseil Municipal
De la commune de Noailhac
Séance du 03 juillet 2019**

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Louis GAU. Henry BOSC ; Serge BARBASTE ; Jean-Marie BERNAT ; Jacques BLANC
Mmes : Marie-Pierre PALAYSI ; Armelle ANDRADE ; Christiane MADAULE ; Isabelle CARRIÈRE

Excusés : Mme Gaëlle THUILLIER ; M Marc GEMIN
Absent : Etienne SICARD

**VACANCE D'EMPLOI
CREATION DE POSTE AGENT TECHNIQUE SAISONNIER**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents qu'il est nécessaire de compléter l'équipe du personnel technique pendant la période estivale. M Tristan BEZ, a proposé sa candidature qui a été retenue pour une durée de 3 semaines.

RENOUVELLEMENT CONTRATS AGENTS CONTRACTUELS

M le Maire informe les membres du conseil que les contrats de 2 de nos agents contractuels arrivent à échéance.

M Ourliac en CUI arrive à échéance au 25 juillet 2019, Mme Gesell en CDD à l'échéance du 28 août 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

- le renouvellement en CUI pour M Ourliac
- le renouvellement du contrat de droit public à durée déterminée pris en application de l'article 3-3/4 pour Mme Gesell
- d'inscrire les crédits correspondants au budget

CONCESSIONS AU CIMETIERE

M le Maire informe l'assemblée que les tarifs concernant les concessions du cimetière communal n'ont pas évolué depuis mars 2012. Aucune tarification n'a été faite pour les caveaux (concession perpétuelle) et les cavurnes dans le nouveau cimetière.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Concession trentenaire :
 - 3 m² : 250 €
 - 5 m² : 350 €
- Concession cinquanteenaire
 - 3 m² : 350 €

- 5 m² : 450 €
- Caveau concession perpétuelle
 - 3 m² : 600 €
 - 5 m² : 800 €
- Caverne : 1 m²
 - Trentenaire 200 €
 - Cinquantenaire 300 €
- Colombarium :
 - Cinquantenaire 400 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

- Accepte les tarifs ci-dessus proposés
- Décide d'appliquer les tarifs ce jour.

**COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE CASTRES-MAZAMET
EN VUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020**

Le nombre et la répartition des sièges doivent être l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local suivant :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
Castres	29
Mazamet	7
Labruguière	4
Aussillon	4
Pont de Larn	2
Aiguefonde	2
Payrin Augmontel	2
Lagarrigue	2
Saint Amans Sout	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Noailhac	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Valdurenque	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Navès	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Boissezon	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Caucalières	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Total :	58

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Décide de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local précisé ci-dessus.

TRAVAUX A LA SUITE DES INTEMPERIES DU 24/25 MAI

M le Maire informe les membres du conseil que, suite aux intempéries du 24/25 mai 2019, il a été constaté plusieurs dégâts sur les secteurs de Pont-Carral, Route de la Poussarié et à Malacan.

Pour la mairie, il est nécessaire de remettre en état les parties de chaussée détériorées : évacuation de terre éboulée, enrochement de talus, curage de fossés comblés par les graviers emportés par l'eau.

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise à la Sous-Préfecture.

Ces travaux non budgétisés sont estimés à 13 868 € HT €, on pourrait solliciter une aide financière dans le cadre d'une dotation de solidarité ou de la DETR.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

- Décide de solliciter une aide financière dans le cadre d'une dotation de solidarité auprès du Conseil Départemental.
- Décide de solliciter une aide dans le cadre de la DETR
- Donne pouvoir à M le Maire pour déposer les demandes

TARIF PERMIS DE STATIONNEMENT DE TERRASSE

M le Maire informe les membres du conseil que la terrasse du restaurant « Hostellerie d'Oc » fait partie de l'espace public de la Place Paul Granaud. Elle est louée du 15 mai au 15 septembre pour un montant de 70 €/mois. Il conviendrait d'actualiser cette mise à disposition pour l'année 2020. Il est proposé de facturer 80 €/mois au restaurant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

- Accepte le tarif ci-dessus proposé

MISE EN SECURITE – ABORDS ROUTE DE MALACAN (PARCELLE E0231 SUR 75 M2)

M le Maire informe les membres du conseil de l'accord donné par M Laurent de Boissesson, pour que la mairie puisse engager des travaux de mise en sécurité du virage attendant la parcelle E 0231, sur une longueur de 50 m.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

- Donne pouvoirs à M le Maire pour déposer la demande de défrichement auprès de la DDT ainsi que tous les documents nécessaires se référant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Salle Roger Gau ; la peinture est faite et les rideaux sont posés.
- Fonctionnement de l'école 2019/2020 ; Mise en place de nouveaux horaires sur 4 jours, le personnel municipal va se réunir pour organiser les tâches.
Pour information, voici le volume horaire hebdomadaire des 7 employées de mairie intervenant à l'école :
 - 33h/semaine soit 35h15 annualisées
 - 22h/semaine soit 23h30 annualisées
 - 21h25/ semaine soit 22h40 annualisées
 - 21h/semaine soit 22h25 annualisées
 - 19h/semaine soit 20h15 annualisées
 - 10h/semaine soit 11h20 annualisées
 - 9h30/semaine soit 12h10 annualisées
- Lagunage ; M Galinier de la Satèse, a dressé un rapport du suivi de la Lagune, il préconise de suivre les propositions du cabinet d'étude Entech pour l'entretien des berges de la lagune menacées par les ragondins et le vent. Un enrochement est proposé, la commission travaux se réunira sur le site.
Des explications seront demandées à la CACM concernant le transfert de compétence « Assainissement » prévu 2020
- Rue Gaston Sagnes : Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal décide de déplacer le panneau sens interdit à son emplacement initial. (début 1^{ère} rue à droite)
2 espaces verts vont être aménagés en déplaçant les gros cailloux.
- **RAPPEL :**
 - o Journée citoyenne du samedi 20 juillet, rendez-vous à 8h Place Granaud avec gants et petit matériel de coupe.
 - o L'entretien des buses dans le domaine privé est à la charge des propriétaires.
Après un orage il est préconisé de nettoyer l'entrée de la buse et éventuellement enlever les graviers emportés sur la route
- Adressage : la dénomination de toutes les rues de la commune et la numérotation sont en cours.
- Tous les chiens divagant seront attrapés et remis au chenil de Castres, les frais seront à la charge du propriétaire.
- A Pioch d'Azou, l'entrée du chemin allant chez M Albo Gaston passant en partie chez M Albo Didier, nous régularisons cette situation par l'achat de 92m² à M Albo Didier.
- Un couple d'habitants de Pont-Carral a adressé par courrier une demande d'aide financière suite aux intempéries du 24 mai pour l'aménagement de leur porte d'entrée
Le Conseil décide de ne pas donner suite.

- Référendum d'Initiative Partagé pour la privatisation des Aéroports de Paris : les documents nécessaires au vote peuvent être téléchargés sur le site de la Mairie.
- Par ces temps de sécheresse, merci de bien vouloir limiter la consommation d'eau.
- L'ALSC organise la fête du village du 15 au 18 août, le vide grenier aura lieu le dimanche 18 : réservation au 06 18 34 35 46.
- La mairie sera fermée du 12 au 30 août 2019
 - En cas d'urgence
 - M MATHIEU : 06.79.98.43.40
 - M GAU : 06.85.90.77.29
 - M BOSC 06 31 77 06 14
 - Mme PALAYSI 06 71 03 20 95
 - M BARBASTE 06 52 37 54 53